PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL **Séance du 28 mars 2022**

A MIOS (33) et en visioconférence **Délibération n°2022-69 REC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François**, M. BACHÉ Alain, M. BAUDE Vital, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie**, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis , M. PAIN Cédric.**

Étaient Présents en visioconférence : Mme LE YONDRE Nathalie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia, Mme LONGUET Anne Sophie, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent**, Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie**, M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge**, M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée**, M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie**, M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.
Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé) , M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

TOURISME

RECTIFICATION SUITE A ERREUR MATERIELLE (DEPORT ELUS)

Convention d'action tourisme Ecodestination 2022

Le Parc naturel régional, les collectivités et les Offices de Tourisme des Landes de Gascogne coopèrent depuis de nombreuses années au développement durable de l'activité touristique locale, cette coopération s'exprimant particulièrement dans l'appel à projet régional « Nouvelle Organisation Touristique Territoriale » et le projet Ecodestination.

Les conventions d'action touristiques, proposées par le département de la Gironde dans le cadre de son schéma de développement du tourisme, permettent d'inscrire le projet Ecodestination dans la dynamique de tourisme durable girondin.

Sur ce territoire de projet, cela se traduit par une nouvelle candidature à une CAT thématique portée par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Cette CAT thématique vient conforter les actions collectives de transition écologique et de marketing client au bénéfice des prestataires touristiques locaux.

Elle retient quatre actions pour 2022 dont trois inscrites au programme de l'Ecodestination :

- Création de contenus visuels pour le réseau des Imaginaterres et la promotion de leurs offres
- Construction de messages et d'outils de sensibilisation à destination des clientèles

- Mise en place d'une stratégie de communication pour promouvoir les escapades écopositives
- Charte écotourisme dans les Offices de Tourisme (Relai Parc)

Plan de financement 2022 :

Action	Coût d'objectif TTC	Conseil régional	Département des Landes	Département de la Gironde	Territoire
Création de contenus visuels pour les supports de communication	5000 €		1000€	1750 €	2250 € Dont PNR : 250 €
Création d'outils communs de sensibilisation	4000 €			1400 €	2600 € Dont PNR : 290 €
Promotion touristique des offres	5000 €			1750 €	3250 € Dont PNR : 361 €
Relais Parc	600 €			210 €	390 €
Total actions	**14 600 €**	**0 €**	**1000 €**	**5110 €**	**8490 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :
(M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille et M. GILLÉ Hervé se déportent et ne prennent pas part au vote)
- **D'APPROUVER** le principe de cette candidature, son programme et son plan de financement.
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÂ: 05/04/2022
QualitéÂ: PRESIDENT

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20220328-2022-69REC-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022